

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

DELIBERATION N°2015-83

OBJET : Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment leur article 16,

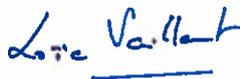
DECIDE

D'APPROUVER

- **par 15 voix pour et 5 abstentions** la cartographie des emplois pour la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- **à l'unanimité** l'attribution d'une prime de 600 € aux agents de catégorie C appartenant au groupe 1.

Fait à Tours, le 15 décembre 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT